

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2022**

**Le nombre de membres du Comité étant de 6.**

**L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à 18 heures 30,** le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 29 mars 2022 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PORTIER, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

### **PRESENTS :**

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| - Commune de SANNOIS      | M. PORTIER, <i>Président</i><br>M. FLAMENT |
| - Commune d'ERMONT        | M. BLANCHARD<br>M. LAROZE                  |
| - Commune de FRANCONVILLE | M. ASARO<br>M. MELKI                       |

### **SECRETAIRE :**

M. LAROZE

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur Gilles LAROZE, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

**1. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

**IL EST CONSTATE**, que sont installés dans les fonctions de délégués titulaires :

- Commune d'Ermont                      Monsieur Benoît BLANCHARD, titulaire  
   Monsieur Gilles LAROZE, titulaire
  
- Commune de Franconville            Monsieur Dominique ASARO, titulaire  
   Monsieur Xavier MELKI, titulaire
  
- Commune de Sannois                   Monsieur Daniel PORTIER, titulaire  
   Monsieur Nicolas FLAMENT, titulaire

**DECLARE** l'installation des membres du Bureau du SICSEF.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

**PRECISE** que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**2. ELECTION DU PRESIDENT**

Il convient de procéder à l'élection du Président.  
Monsieur Nicolas FLAMENT est nommé scrutateur.

Monsieur Daniel PORTIER se porte candidat.

Il est procédé aux opérations de vote  
Fin des opérations de vote

Monsieur Nicolas FLAMENT annonce le résultat : 6 voix pour Monsieur Daniel PORTIER.

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**PROCEDE** à l'élection du Président du SICSEF, au scrutin secret à la majorité absolue.

**PROCLAME** les résultats, suite au dépouillement des bulletins de vote,

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Daniel PORTIER a obtenu 6 voix et est élu Président

**PROCLAME** Daniel PORTIER Président du SICSEF, à la majorité absolue et à bulletin secret.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

**PRECISE** que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **3. FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**FIXE** la composition du Bureau comme suit :

- 1 Président
- 2 Vice-présidents
- 1 secrétaire
- 2 Assesseurs,

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

**PRECISE** que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **4. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président, le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

#### Election du premier Vice-président :

Monsieur Benoit BLANCHARD se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Benoit BLANCHARD a obtenu 6 voix et est élu premier Vice-président.

#### Election du second Vice-président :

Monsieur Dominique ASARO se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 6

Dominique ASARO a obtenu 6 voix et est élu second Vice-président.

Election du Secrétaire :

Monsieur Gilles LAROZE se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Gilles LAROZE a obtenu 6 voix et est élu Secrétaire.

Election du premier Assesseeur :

Monsieur Nicolas FLAMENT se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Nicolas FLAMENT a obtenu 6 voix et est élu premier Assesseeur.

Election du second Assesseeur :

Monsieur Xavier MELKI se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Xavier MELKI a obtenu 6 voix et est élu second Assesseeur.

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**PROCLAME** la composition du Bureau comme suit :

FONCTION	PRENOM NOM	COMMUNE
Président	Daniel PORTIER	Sannois
1 <sup>er</sup> Vice-président	Benoît BLANCHARD	Ermont
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Dominique ASARO	Franconville
Secrétaire	Gilles LAROZE	Ermont
1 <sup>er</sup> Assesseeur	Nicolas FLAMENT	Sannois
2 <sup>ème</sup> Assesseeur	Xavier MELKI	Franconville

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

**PRECISE** que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 19h30.

Daniel PORTIER  
Président du SICSEF



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Portier', is written over a blue circular stamp. The stamp contains the SICSEF logo and the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE Sannois - Ermont - Franconville'.

